



La protection des sources, c'est maintenant!

Le ministre de la Défense Le Drian aurait, selon l'AFP et Reuters, ordonné une enquête pour « compromission du secret de la défense nationale » à la suite d'un article du Monde sur l'implication des services spéciaux français en Libye....

Cette enquête sera menée par la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD), un organe du ministère. La violation du secret défense est passible de trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende...

Une initiative qui si elle est confirmée montre le peu de cas que fait le ministre de la liberté de l'information.

Ceci survient au moment où le député PS Patrick Bloche souhaite faire voter à la hâte une proposition de loi pour « renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias ». Une proposition très insuffisante qui ne changera en rien la situation des médias détenus par des milliardaires et des groupes industriels et financiers.

D'ailleurs preuve en est : au Palais Bourbon on parle de l'indépendance et du pluralisme, alors qu'au ministère de la Défense on cible clairement la protection des sources des journalistes.

Une loi à ce sujet a été bloquée depuis des mois par le chef du gouvernement Valls. Malgré les promesses du candidat Hollande en 2012.

Alors vérité d'un côté de la Seine, erreur au delà...?

Pour le SNJ CGT la liberté des journalistes ne se réduit pas à des coups de menton....

Paris, le 26 février 2016

SNJ-CGT